Nations Unies S/2000/288



Conseil de sécurité

Distr. générale 5 avril 2000 Français

Original: anglais/français

Lettre datée du 5 avril 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte d'une lettre datée du 28 mars 2000 émanant du Président de Djibouti, Ismaïl Omar Guelleh, concernant le Soudan (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Roble Olhaye

00-38018 (F) 050400 050400

Annexe

[Original : français]

Lettre datée du 28 mars 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de Djibouti

J'ai l'honneur de vous informer que nous avons appris que le Conseil de sécurité soulèvera la question de la paix au Soudan en avril prochain.

Bien que nous reconnaissions et appréciions pleinement la responsabilité principale du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité au niveau international, et son engagement dans le règlement pacifique des conflits, en tant que Président en exercice de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), principale tribune pour les efforts de paix au Soudan, nous souhaiterions souligner que soulever la question de la paix au Soudan devant le Conseil de sécurité pourrait créer un impact négatif sur le processus de paix qui se déroule actuellement sous l'égide de l'IGAD.

Comme vous le savez, l'IGAD a établi un secrétariat permanent qui a déjà engagé deux séries de pourparlers depuis sa création en début d'année. Par ailleurs, des préparatifs sont en cours pour convenir d'une troisième série de pourparlers très prochainement.

Nous avons grand espoir que le Conseil de sécurité, en accord avec l'article 52 (sur les accords régionaux) du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, fera de son mieux pour donner une chance aux efforts louables entrepris par l'IGAD dans la résolution du conflit au Soudan.

(Signé) Ismaïl Omar Guelleh